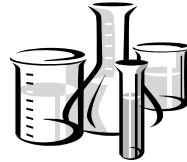




**École Chomedey-De Maisonneuve**  
1860, avenue Morgan  
Montréal (Québec) H1V 2R2  
Téléphone : (514) 596-4844  
Télécopieur : (514) 596-4832

## **RÈGLEMENTS AU LABORATOIRE DE SCIENCES**



### **Avant de réaliser une activité scientifique ou technologique**

1. Je m'engage à me préparer en lisant les documents qui s'y rapportent et en prêtant attention à toutes les consignes de sécurité.
2. Je m'engage à n'entrer dans le laboratoire de science ou dans l'atelier de technologie que si mon enseignant s'y trouve.
3. Je m'engage à observer les trois points suivants lorsque j'utilise du matériel, des outils ou des appareils :
  - a) J'ai la permission de mon enseignant.
  - b) Mon enseignant se trouve dans le laboratoire de science ou dans l'atelier de technologie.
  - c) J'utilise uniquement le matériel nécessaire à la réalisation de mes projets et je respecte les consignes indiquées par mon enseignant.
4. Lorsque nécessaire, je m'engage à porter des lunettes de sécurité, des gants ou des vêtements de protection (un sarrau ou un tablier).
5. Je m'engage à attacher mes cheveux, à retirer mes bijoux et à rouler mes manches avant de travailler avec du matériel scientifique et des outils à main.
6. Je m'engage à observer les instructions de mon enseignant pour manipuler les produits chimiques ou pour jeter les déchets et les objets brisés.
7. Je m'engage à garder mon espace de travail propre et à ranger le matériel à sa place lorsque j'ai fini de l'utiliser.
8. Je m'engage à ne pas parler pendant que mon enseignant donne ses consignes et à ne pas interrompre ou distraire toute personne qui utilise du matériel, des outils ou des appareils lors d'une activité scientifique ou technologique.
9. Je m'engage à adopter une attitude calme et responsable envers les autres personnes et envers le matériel mis à ma disposition pendant le cours de science et technologie.
10. Chaque fois que j'utilise le matériel, les outils ou les appareils, je m'engage à vérifier d'abord que ceux-ci sont hors tension ou «



**Commission  
scolaire  
de Montréal**

arrêt.

11. Je m'engage à rester près des appareils qui sont sous tension.
12. Je m'engage à rapporter immédiatement tout incident ou problème, même mineurs, à mon enseignant.
13. Je m'engage à réfléchir avant d'agir et, si je ne comprends pas clairement la façon de faire une activité, à demander des explications à mon enseignant.
14. Je m'engage à connaître l'emplacement du matériel de sécurité (extincteurs, couvertures en cas d'incendie, trousse de premiers soins, etc.) ainsi que la façon de l'utiliser. Je connais l'emplacement des sorties de secours en cas d'évacuation.

## RÈGLEMENTS AU LABORATOIRE INFORMATIQUE



- **Le code de vie s'applique en tout temps.**
- **J'apporte seulement mon agenda et mon coffre à crayons.**
- **Je ne peux ni boire ni manger.**
- **J'utilise l'imprimante si j'ai la permission de mon enseignant.**
- **J'utilise uniquement mon propre compte utilisateur.**

**\*\* Le clavardage (chat), vidéo (Youtube), musique, jeux ou téléchargement de fichiers sont strictement interdits.**

### Avant le début des cours

1. J'entre en silence et je m'assois à la place que l'enseignant m'a attribuée.
2. Je vérifie si mon matériel informatique est correct (clavier, souris, tapis de la souris, ordinateur).
3. Je signale toute irrégularité, sinon, je serai tenu responsable des dégâts causés.
4. J'ouvre mon ordinateur lorsque l'enseignant me donne la permission.
5. Je me déplace seulement quand mon enseignant me l'autorise.

### Pendant le cours

- Je respecte toutes les consignes données par mon enseignant.
- Je navigue sur les sites nécessaires pour faire le travail demandé.
- Je chuchote.
- Je m'occupe de mon ordinateur seulement.
- Je ne télécharge aucun fichier.

### À la fin des cours

1. Je ferme l'ordinateur en respectant le protocole.
2. Je tire la tablette (ouverte).
3. Je laisse mon poste de travail propre et ordonné.
4. Lorsque l'enseignant me le permet, je repousse ma chaise et je sors du local au son de la cloche.

**\*\* *Aucun attroupement devant la porte ne sera toléré.***

Si je ne respecte pas ces règles, j'aurai des conséquences pouvant aller jusqu'à l'interdiction d'utiliser un ordinateur de l'école pour un certain temps.

**\*\* Tout bris de matériel entraînera le paiement de celui-ci par l'élève responsable.**

Le matériel informatique ainsi que la connexion réseau sont la propriété de la Commission Scolaire de Montréal. Afin d'assurer une utilisation adéquate de cet outil pédagogique, nous pouvons surveiller à distance l'activité des utilisateurs

susceptibles d'enfreindre le code d'éthique de la CSDM. Ce code d'éthique est disponible à l'adresse suivante : <http://adagio/ActInfo/CdEthique/CdEthique.pdf>



## RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX DE LA BIBLIOTHÈQUE

Le respect de soi, des autres et du matériel (livres, meubles, ordinateurs, etc.) est exigé et le code de vie s'applique en tout temps.

**Le silence** est exigé pour que tous puissent lire ou travailler sans être dérangés.

1. Carte étudiante obligatoire, pour l'emprunt de livre et/ou pour l'utilisation de l'ordinateur.
2. À l'entrée de la bibliothèque, je dépose dans les casiers appropriés mon sac et mon manteau.
3. Pas de nourriture ni de boisson.
4. Remettre les livres en bon état.
5. Prendre un livre à la fois. S'il ne me convient pas, je le dépose sur le chariot de retour et non dans le rayon où je l'ai emprunté.
6. Aucun attroupement n'est permis aux tables, aux ordinateurs et dans les rayons.
7. Je peux utiliser l'imprimante seulement si c'est pour un travail scolaire.

### **PRÊT DE DOCUMENT**

Les étudiants peuvent emprunter des documents (maximum de deux) sur présentation de leur carte étudiante.

Documents : romans, bandes dessinées, mangas, documentaires, périodiques etc.	Maximum : 2  Durée du prêt : 3 semaines
Ouvrages de référence	Consultation sur place seulement

La bibliothèque est ouverte les **mardis, mercredis et jeudis** pendant les pauses du matin et de l'après-midi et pendant la période du dîner.

\*C'est la responsabilité de chaque élève de vérifier l'état du livre qu'il emprunte et d'en prendre soin. S'il n'en tient pas compte, un paiement sera exigé pour remplacer ou réparer le livre endommagé dans le but que les autres élèves puissent aussi avoir la chance d'avoir accès à des livres en bon état.

\*\*Tout élève qui ne respecte pas les règlements peut se voir restreindre ou priver de son privilège d'emprunt ou d'accès à la bibliothèque.

\*\*\*Prendre note qu'entre 11h20 et 12h35, le clavardage (chat), vidéos (Youtube), musique, jeux ou téléchargement de fichiers sont désormais **interdits**. La priorité est accordée aux élèves qui ont des travaux scolaires à effectuer.

## PROTOCOLE POUR LES RETARDS

**Un retard** = Une reprise de temps le lendemain après-midi de 15h30 à 16h00.

Si absence à la reprise de temps, un intervenant accompagnera le jeune à sa deuxième convocation de reprise de temps qui aura lieu le surlendemain du retard de 15h30 à 16h00.

Si un élève rate une reprise de temps à 2 occasions = **suspension et retour avec un parent**

Une reprise de temps en journée pédagogique d'un **minimum de trois heures** sera offerte aux récidivistes.

Pour les retards, nous n'acceptons que les motivations à caractère exceptionnel: raison médicale, rendez-vous.